



Conservatoire
de l'espace
littoral
et des rivages
lacustres

Délégation Bretagne

Association ABERS WINDSURF
Monsieur GLASZIOU
50 Menez Ar Godez
29 870 LANDEDA

Plérin, le 13 novembre 2009

N/Réf. : 09/2739/IG

Affaire suivie par Isabelle Gay

**Objet : site n°29 049 – Tevenn Santez Vac'harid
Aménagements récents**

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier du 28 octobre concernant les aménagements récents réalisés par le Conservatoire du littoral sur les dunes de Ste Marguerite à Landeda.

Je tiens tout d'abord à préciser que les aménagements en place doivent permettre de protéger les dunes et non l'oyat, plante elle même fixatrice du sable grâce à ses racines.

Ces types d'aménagements (ganivelles, bifils etc...) sont réalisés sur tout le territoire breton et ont fait leur preuve en ce qui concerne la protection des milieux dunaires.

Bien que je comprenne votre demande, il n'est pas aujourd'hui envisagé de modifier ce qui vient d'être mis en place. Aussi, je ne peux que vous inviter à gréer vos voiles sur la plage et non sur la dune, zone plus fragile, afin d'éviter tous les désagréments que vous évoquez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Délégué de rivages,



Denis BREDIN